



## Reculer l'âge de départ à 64 ans, c'est la double peine pour les femmes

Les écarts de rémunérations persistent entre les hommes et les femmes et ont tendance à s'accroître au cours d'une carrière. Au moment de la liquidation de la retraite, ces inégalités impactent le niveau de pension.

- ➔ **29,3 %** des femmes occupent un emploi à temps partiel contre **8,4 %** des hommes.
- ➔ Un écart de salaire de **20,3 %** par rapport aux hommes
- ➔ Les femmes liquident leurs droits à la retraite à un âge moyen de 63,2 ans soit **7 mois** plus tard que les hommes.
- ➔ Les femmes partent en retraite avec, en moyenne, une pension inférieure de **40,5 %** à celle des hommes.

### Les propositions de l'UNSA pour agir

- 1 Améliorer le niveau des rémunérations des femmes** en fixant notamment une enveloppe spécifique de rattrapage des salaires ;
- 2 Rendre l'index égalité salariale plus lisible et obligatoire** dans les entreprises à partir de 11 salariés. Renforcer les pénalités financières en cas de non-publication ou de non-amélioration de sa note sous 3 ans.
- 3 Renforcer la transparence salariale**, en améliorant les obligations de transparence et les moyens du CSE en matière d'information et de dialogue social sur les augmentations individuelles, sur les temps partiels subis/choisis, selon que l'on est un homme ou une femme.
- 4 Porter une attention particulière à la situation des femmes victimes de violences conjugales ou au travail** en élargissant l'interdiction de licenciement pour ces femmes afin de sécuriser leur emploi et leur carrière, et donc à terme, leur niveau de retraite.

**Pour l'UNSA, les propositions et les solutions pour traiter efficacement et durablement le dossier des retraites ne manquent pas. Le gouvernement refuse de les entendre. Si ce dernier est prêt à discuter, nous le sommes aussi. S'il continue à s'entêter, il peut compter sur notre engagement sans faille à contrer cette réforme.**

